

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD125-2019

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	72
Votants	80
Pouvoirs	8

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 20 septembre 2019.

LE 26 septembre 2019, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : MANDAT DE MISSION DE REPRESENTATION DE M. CURNIL A L'AVICCA

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

PRESENTS :

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, SALINIER, KERGOAT, DE PISHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, LEON, MONTEIL-MAYAUD, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, TOULAT, PAUL, ROUX, SALOMON.

MM. BUISSON, BREAU, MOTTIER, CURNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, FRADON, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, MOISSAT, PUYRIGAUD, CHASTENET, MERILLOU, AUDI, CIPIERRE, KHAIRALLAH, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, TALLET, MATHIEU, RAUZET, GUILLEMET, VIROL, REYNET, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, USCAIN, COLBAC, GENDRE, GEORGIADES, LE ROUX, CACAN, MONTORIOL.

Mme MASSOUBRE MAREILLAUD suppléante de M.GRELLETY
Mme DAURIAC suppléante de M. DENIS

ABSENTS :

Mmes : DATRIER, RAT, DORET, DECABRAS.

MM. : LE MAO, BEYLOT, DESPALT, BONNET, LARRE, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, DENIS, LACOSTE, BARBANCEY, COUDERC, DUNOYER, GIRAUDEL, MACARY, LE VACON, MALLET, GRELETTY, LAROCHE, RATIER, DUCENE, HERBRETEAU.

POUVOIRS :

M. LE MAO	Pouvoir à	M. DOBBELS
Mme DATRIER	Pouvoir à	M. AUDI
M. BONNET	Pouvoir à	M. BREAU
M. BARBANCEY	Pouvoir à	Mme LABAILS
M. ROUSSARIE	Pouvoir à	Mme CONTIE
M. RATIER	Pouvoir à	M. PROTANO
M. LACOSTE	Pouvoir à	M. MATHIEU
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	Mme MOULENES

OBJET : MANDAT DE MISSION DE REPRESENTATION DE M. COUNIL A L'AVICCA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'en matière de frais de représentation et de déplacements, à l'exception des frais engagés au titre de la formation des élus, la réglementation ne prévoit aucune forme ni aucun dispositif de remboursement, hors l'attribution d'un mandat spécial accordé par délibération du Conseil Communautaire.

Que l'Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA) à laquelle le Grand Périgueux adhère, regroupe les collectivités engagées dans le numérique, pour faciliter l'échange des pratiques et agir ensemble.

Que cette association organise différentes rencontres qui se tiendront à Paris à savoir un Conseil d'Administration le 8 octobre et un colloque « Trip de l'AVICCA » les 5 et 6 novembre.

Considérant qu'il est proposé que l'agglomération y participe et qu'il soit donné mandat spécial à Monsieur Alain Cournil, Vice-Président en charge du haut-débit et du développement numérique pour représenter le Grand Périgueux,

Que les frais de déplacement seront pris en charge, les frais de restauration le cas échéant à hauteur de 15,25€ et les frais d'hébergement dans la limite de 110 € la nuitée.

Qu'il est donc proposé de donner mandat spécial à Monsieur Alain Cournil, afin de représenter l'agglomération du Grand Périgueux au :

- au conseil d'administration de l'AVICCA le 8 octobre 2019 à Paris
- à colloque d'automne TRIP les 5 et 6 novembre à Paris

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de donner mandat spécial à Monsieur Alain Cournil, afin de représenter l'agglomération du Grand Périgueux au :
 - au conseil d'administration de l'AVICCA le 8 octobre 2019 à Paris
 - à colloque d'automne TRIP les 5 et 6 novembre à Paris
- Autorise le Président à signer tous les documents afférent à ce sujet

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le 08 OCT. 2019	Pour extrait conforme 08 OCT. 2019
Délibération certifiée exécutoire à compter du 08 OCT. 2019	Périgueux, le 08 OCT. 2019

Le Président
Jacques AUZOU